

La Lettre de Contrières

*Lettre d'information du conseil municipal de la commune de Contrières
- n°8 - juillet 2011*



L'édito du Maire

Chères Contriérais, chers Contriérais,

Depuis notre dernière rencontre, beaucoup de choses ont avancé : tout d'abord, l'équipe municipale s'affaire pour que l'assainissement collectif se déroule dans les meilleures ambitions ; j'ai signé les compromis d'achat pour le terrain et les différentes conventions de passage. Gageons que la maîtrise d'oeuvre nous facilitera le travail afin de pouvoir commencer les travaux en début 2012 avec des garanties de bon financement.

La mauvaise nouvelle, c'est le départ de Melle Launay, notre institutrice, vers Bréhal. Mme Poinsot prendra le relais à la rentrée. Je lui souhaite la bienvenue en espérant la conserver pendant plusieurs années.

Autrement, vous trouverez dans cette lettre « attendue » tous les renseignements qui vous seront utiles.

A tous et à toutes, bon vent,

Le Maire,

Camille MARIE

Réalisation d'une fresque à l'école de Contrières

La réalisation d'une fresque faisait partie des projets scolaires. M^{lle} LAUNAY, notre institutrice, a tenu à conclure ce projet avant de quitter notre école.

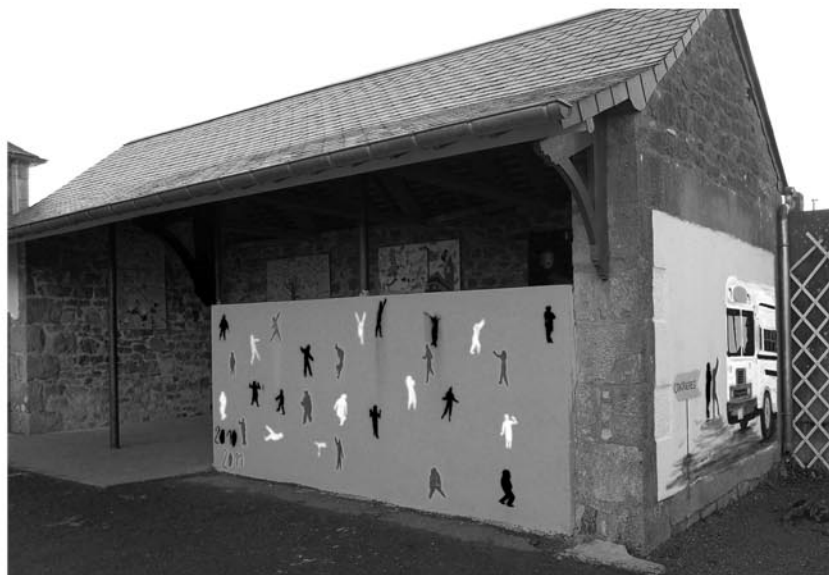
Cette fresque représente cinq thèmes de l'éducation : le français, les mathématiques, l'anglais, la géographie et la musique.



Ce travail effectué par les élèves a été réalisé sur des panneaux en bois fixés à l'intérieur du préau.

A l'extérieur du préau, sur le pignon sud, est représenté un bus venant de Trelly avec les élèves descendant du car.

A cette occasion nous remercions notre institutrice, M^{lle} LAUNAY, pour tout son dévouement à son travail et à son implication à la vie communale. C'est avec beaucoup de regrets que nous avons appris sa mutation.



Le travail des commissions

Assainissement

Individuel

Au mois de mai dernier, 7 installations ont été vidangées et nettoyées par la société SANOR de la Haye-Pesnel. Aucune anomalie n'a été constatée, hormis une dégradation légère de la pouzzolane, il est prévu que la collectivité la renouvelle.

Collectif

Après une période difficile, les travaux du projet d'assainissement collectif ont repris depuis quelques mois. Avec la société SA2E nous avons réalisé le zonage du bourg et repéré quelques difficultés pour certains raccordements au réseau. Pour ces habitations nous avons mis en place des conventions pour servitudes qui seront officialisées par un acte notarié. C'est l'occasion pour nous de remercier ces habitants pour leur compréhension et leur contribution pour l'avancement des travaux.

Quelques points techniques :

- Un poste de relevage sera prévu pour le refoulement des effluents vers la station.
- La station de type phyto-épuration sera entièrement mécanique afin d'éviter des problèmes de fonctionnement.

Le conseil municipal se réunira avec les organismes payeurs et administratifs (Agence de l'eau, Conseil Général, DDTM...) au cours du mois de septembre ou octobre 2011. Dans le cadre du contrat de territoire, la commune sera prioritaire pour prétendre à la subvention du conseil général via la communauté de communes. Si toutes ces conditions sont réunies, les travaux pourront commencer début 2012.

Une réunion d'information à destination des habitants de la commune sera organisée à l'automne.



Travaux et projets pour l'année 2012

En début d'année, le conseil municipal a décidé d'engager des travaux et a demandé différents devis afin de les prévoir au budget. La somme engagée devrait dépasser légèrement les 27 000€ et sera répartie dans les différents projets suivants :

Station assainissement semi-collectif de Monceaux : à la demande de la SATESE, une clôture délimitant la structure de traitement des eaux usées a été mise en place par l'entreprise DUBOSQ. Elle permettra de sécuriser le site en limitant l'accès aux personnes autorisées et de lutter contre la dégradation des lieux.

Salle de catéchisme : au début de l'année une isolation du plafond a été réalisée par des bénévoles (Georges LETASSEY, Michel GOUESLARD et Daniel CALIPEL). L'achat des matériaux a été subventionné par le comité des fêtes et le comité de jumelage Bergbieten-Contrières suite à l'organisation de concours de belote. Pour poursuivre cette démarche d'isolation de la salle, des fenêtres double vitrage seront posées par l'entreprise HOCQUIGNY durant le mois de juillet. Ces travaux, plus importants, seront financés par la commune.

Cantine : suite à des remarques des services sanitaires, la fenêtre au dessus de la porte de l'arrière cuisine sera remplacée par une fenêtre PVC. Cette première fenêtre en bois présente des dégradations importantes dues à des infiltrations d'eaux de pluie. A l'intérieur, l'éveil de la porte d'accès à la cantine en « placo » est détérioré par l'humidité et sera également remplacé par un matériau hydrofuge. Ces travaux seront réalisés cet été.



Peinture : en septembre des travaux de peinture seront réalisés sur les grilles et portails du cimetière, le portillon et le portail de la cour de la cantine, le portail du stade afin de combattre la rouille et rafraîchir les couleurs. Dans un souci d'homogénéité, la couleur retenue par le conseil sera la même que celle des lampadaires. L'entreprise retenue est ALLIANCE PEINTURE.

Sentier pédestre du lotissement des écoles : courant octobre la pose de bordures ciment pour délimiter le sentier et la réalisation d'un goudron bicouche seront réalisés par l'entreprise LEHODEY. Ce choix pour les matériaux est dicté pour un entretien moindre et d'avoir un agencement plus durable. Les accotements seront plantés de différentes variétés avec et sans fleurs pour rendre le cadre plus agréable. Ce travail paysager sera réalisé avant la fin de l'année par l'entreprise GARDIN-THUILLET.

Eglise : afin de mettre fin aux dégradations causées par des pigeons qui logeait sous la toiture de l'église, des grillages ont été posés par l'entreprise ENEE en début d'année pour les empêcher d'y accéder.



Le budget de la commune (réalisé en 2010)

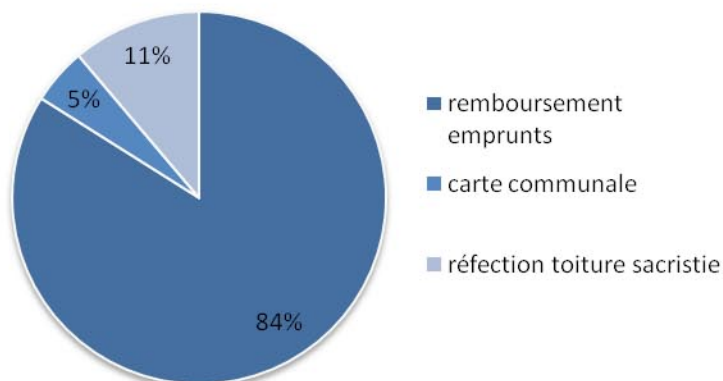
Comment fonctionne le budget ?

Le budget est préparé par le Maire et voté par le conseil municipal. Il recouvre l'ensemble des ressources et des dépenses mobilisées au cours de l'année pour conduire les projets de la municipalité. La comptabilité publique définit précisément les règles selon lesquelles recettes et dépenses doivent être classées. On distingue :

- le fonctionnement, qui enregistre les charges et produits courants,
- l'investissement, qui retrace les opérations d'équipement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux...).

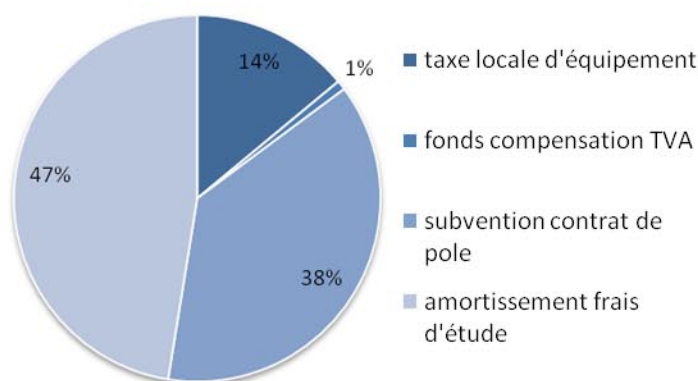
Pour 2011, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. L'augmentation qui apparaîtra sur votre feuille d'imposition sera due à l'augmentation du coût de la vie pour la part communale.

Les dépenses section d'investissement :



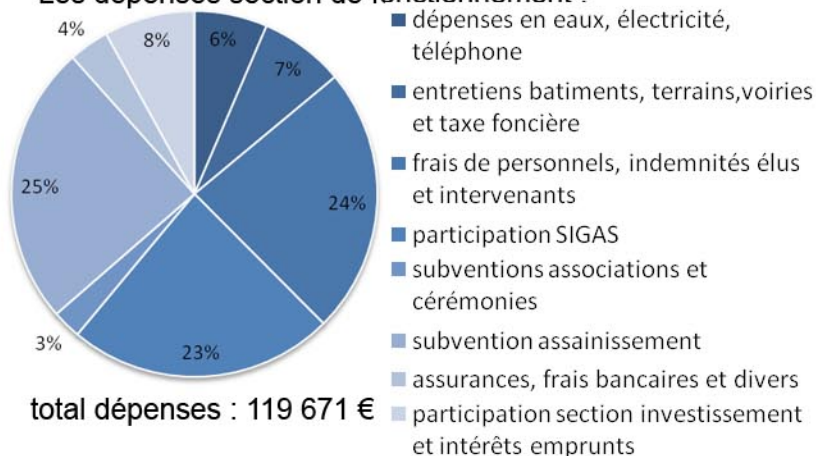
total des dépenses : 24 626 €

Les recettes section d'investissement :



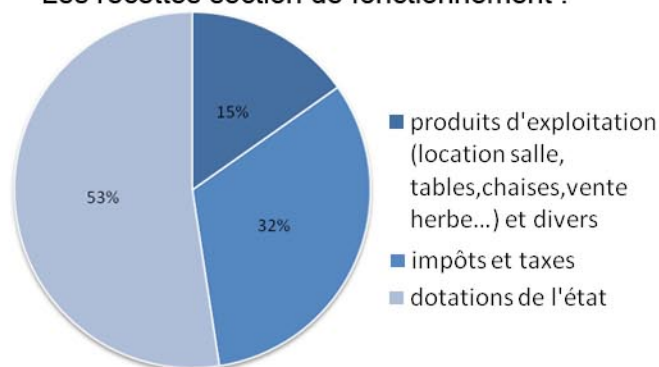
total des recettes : 11 879 €

Les dépenses section de fonctionnement :



total dépenses : 119 671 €

Les recettes section de fonctionnement :



total recettes : 150 220 €

Informations du CCAS

Le CCAS invite la MSA à Contrières dans le cadre de ses animations : les ateliers du Bien Vivre. Ils se dérouleront le mardi après-midi, du 27 septembre au 22 novembre 2011. Cette action de prévention est ouverte à toute personne de plus de 50 ans, quel que soit son régime de protection sociale.

Un cycle de 7 ateliers est proposé sur les thèmes suivants :

"Bien dans son corps, bien dans sa tête", "Dormir quand on n'a plus 20 ans", "Pas de retraite pour la fourchette", "Le médicament, un produit pas comme les autres", "Les 5 sens en éveil, gardez l'équilibre", "De bonnes dents pour très longtemps", "Faites de vieux os".

Si vous souhaitez vous inscrire au cycle et que vous n'avez pas reçu de bulletin d'inscription, contactez un membre du CCAS avant le 30 juillet. La participation est de 20 € pour une personne seule et de 30 € pour un couple (participation de 50 % par le CCAS pour les habitants de Contrières).

Contacts : Isabelle LAVALLEY (02.33.07.85.34) ou Véronique BIDAN (02.33.07.11.57)



Infos pratiques



Une écoute des personnes en douleur physique ou morale au 0 810 510 310 (prix appel local).

Du lundi au vendredi :
10h -12h, 15h-18h, 20h-21h
Le samedi : 11h-12h et 16h-18h

Ouverture de la mairie

- le mardi : 14 h 30 à 17 h 30
- le vendredi : 9 h 00 à 12 h 00
tél : 02.33.76.61.56
mairie.de.contries@wanadoo.fr

La mairie sera fermée du 10 au 31 juillet. En cas d'urgence, vous pouvez téléphoner à Monsieur le Maire.

Facilitez-vous le transport avec Manéo !

Vous avez besoin de faire des courses ? de rendre visite à une connaissance ? d'aller au cinéma ? Vous n'avez pas de véhicule ? Vous pouvez désormais utiliser « Manéo service proximité » pour vous rendre à Coutances, à Montmartin, à Hauteville-sur-Mer ou à Annville.

Commencez par consulter les horaires et les jours de circulation (voir ci-dessous). Appelez ensuite le 0 800 150 050 pour réserver votre trajet (la veille au plus tard).

A l'heure convenue, le véhicule vient vous chercher à votre domicile.

| | | | |
|----------|-----------|---|-------|
| Mardi | Arrivée à | Coutances place du Parvis | 13h50 |
| | | Coutances place de la Croûte | 14h00 |
| | | Coutances place de la Gare | 14h10 |
| | Départ de | Coutances place du Parvis | 15h50 |
| | | Coutances place de la Croûte | 16h00 |
| | | Coutances place de la Gare | 16h10 |
| Mercredi | Arrivée à | Montmartin-sur-Mer place de la Trésorerie | 09h30 |
| | Départ de | Montmartin-sur-Mer place de la Trésorerie | 11h30 |
| Jeudi | Arrivée à | Hauteville-sur-Mer cinéma | 14h15 |
| | | Annville centre | 14h25 |
| | Départ de | Annville centre | 16h45 |
| | | Hauteville-sur-Mer cinéma | 16h55 |



Les tarifs : 2,20 € par trajet, soit 4,40 € pour un aller-retour. Il existe également des carnets (22 € pour les 12 trajets). Le transport est gratuit pour les moins de 4 ans.

Prévention des feux de végétation

La situation actuelle de sécheresse a déjà provoqué de nombreux feux de végétation. Dans ce contexte, nous vous rappelons :

- que tout feu ouvert est interdit,
- que les barbecues doivent être utilisés à plus de 200 mètres des espaces « sensibles » (bois, plantations, friches, landes).

D'autre part, les arrêtés préfectoraux de protection contre l'incendie et réglementant le brûlage des végétaux restent en vigueur pour la période du 1er avril au 31 octobre de chaque année.



Planning des permanences du maire et des adjoints en mairie :

AOUT

mardi 2 : P. LECAUDEY

vendredi 5 : V. BIDAN

mardi 9 : V. DOLLEY

vendredi 12 : C. MARIE

mardi 16 : P. LECAUDEY

vendredi 19 : V. DOLLEY

mardi 23 : C. MARIE

vendredi 26 : V. BIDAN

mardi 30 : P. LECAUDEY

OCTOBRE

mardi 4 : V. DOLLEY

vendredi 7 : C. MARIE

mardi 11 : P. LECAUDEY

vendredi 14 : V. BIDAN

mardi 18 : V. DOLLEY

vendredi 21 : C. MARIE

mardi 25 : P. LECAUDEY

vendredi 28 : V. BIDAN

SEPTEMBRE

vendredi 2 : C. MARIE

mardi 6 : V. DOLLEY

vendredi 9 : V. BIDAN

mardi 13 : P. LECAUDEY

vendredi 16 : C. MARIE

mardi 20 : V. DOLLEY

vendredi 23 : C. MARIE

mardi 27 : P. LECAUDEY

vendredi 30 : V. BIDAN

NOVEMBRE

vendredi 4 : C. MARIE

mardi 8 : V. DOLLEY

mardi 15 : P. LECAUDEY

vendredi 18 : V. BIDAN

mardi 22 : V. DOLLEY

vendredi 25 : C. MARIE

mardi 29 : P. LECAUDEY